

de l'agence indienne de Fort-St. John ou a-t-on expédié de telles machines à cet endroit? Le cas échéant, de quel nombre et de quel genre de machines s'agissait-il, quels en étaient les prix et qui en étaient les vendeurs et les acheteurs?

2. A-t-on enseigné aux Indiens de ladite agence comment se servir de ces machines? Dans le cas de l'affirmative, qui a reçu un tel renseignement, qui l'a donné et à quelles dates?

3. A-t-on utilisé ces machines et dans quelle mesure?

Par M. Halpenny,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 1000*), en date du 3 décembre 1962, demandant l'état suivant: 1. Est-ce qu'une scie mécanique ou est-ce que des scies mécaniques ont été achetées, au cours de chacune des dix dernières années, pour le compte de l'agence indienne de Fort-St. John, ou envoyées à ladite agence, et, dans le cas de l'affirmative, combien ont été achetées ou envoyées, à quel prix ont-elles été achetées, de qui et quels étaient les vendeurs?

2. Est-ce que les registres de l'agence indienne ou de quelque autre service de la Direction des Affaires indiennes, indiquent à qui on a fourni chacune des scies, et est-ce qu'une demande ou une enquête a été faite pour savoir si chacune des scies avait été remise en mains propres à la personne à qui elle était destinée et, dans le cas de l'affirmative, quel a été le résultat de l'enquête et quelles mesures a-t-on prises ou doit-on prendre à ce sujet?

Par M. Halpenny,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 1003*), en date du 5 décembre 1962, demandant l'état suivant: 1. A quelle date a-t-on fait l'acquisition du terrain destiné à l'établissement d'Indiens de Fort-Nelson, près de Muskwa, près ou aux environs du mille 295 de la grande route d'Alaska? Y a-t-il un camp ou un établissement militaire à cet endroit et, dans le cas de l'affirmative, combien d'hommes y sont postés?

2. Une partie ou la totalité de ces Indiens vivaient-ils antérieurement près ou aux environs de la réserve traditionnelle appelée *The Old Fort* et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la distance entre ce dernier et l'établissement actuel situé près de Muskwa?

3. Qui a pris l'initiative de proposer le déplacement de ces Indiens et à quelle date a-t-on formulé cette proposition?

4. Pendant qu'il a été surintendant de l'agence indienne de Fort-St. John, M. Galibois, pour son compte ou conjointement avec toute autre personne, a-t-il acheté ou jalonné quelque terrain dans ou près la réserve dite traditionnelle, ou y a-t-il obtenu quelque intérêt prédominant? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il examiné les circonstances entourant l'achat de ce terrain?

Par M. Halpenny,—Réponse à un ordre de la chambre (*Question n° 1114*), en date du 10 décembre 1962, demandant l'état suivant: 1. Quelle est la population totale et quel est le nombre de familles dans chacune des réserves indiennes de l'agence indienne de Miramichi, situées dans le comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick?

2. a) Quelle est la superficie des terrains détenus pour le compte de chacune des réserves indiennes de Red Bank, de Burnt Church et d'Eel Ground, dans le comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick, où sont situés ces terrains et quelle est la superficie de chacun, b) quelle partie de ces terrains, en ce qui concerne chaque réserve, est réputée apte à la production de blocs de sciage, de bois à pâte ou d'autres produits forestiers, c) quelle quantité de produits forestiers ces terres ont-elles produite durant chaque année de 1955 à 1961 inclusivement, en ce qui concerne chaque réserve?